Instituer un fonds d'innovation en santé mentale

L'ENJEU

Accélérer l'adoption d'innovations dans les programmes et services en santé mentale au Canada.

L'adoption, à l'échelle nationale, d'innovations qui ont fait leurs preuves est une initiative importante pour améliorer la santé mentale générale des Canadiens et améliorer la santé des patients.

Partout au Canada, il existe **des modèles d'excellence en santé mentale**, mais nous ne possédons pas les ressources nécessaires pour assurer leur application dans tout le régime de santé.

CE QUE LES PARLEMENTAIRES PEUVENT FAIRE

L'APC croit que le gouvernement du Canada peut mettre à profit la solide structure de la Commission de la santé mentale du Canada en créant un *Fonds d'innovation en santé mentale* (313le Fonds) stratégiquement ciblé et à durée limitée.

- Le Fonds serait assorti d'un délai — 250 millions de dollars sur cinq ans — et accélérerait l'expansion des programmes et des services en santé mentale fondés sur des données probantes dont l'efficacité a fait ses preuves en milieu communautaire.
- Bien qu'il y existe un bon nombre de programmes et de services novateurs en santé mentale, le Fonds fournirait les ressources nécessaires pour faire progresser une plus vaste adoption des innovations qui améliorent l'accessibilité, la qualité des soins et la santé des patients.
- Le Fonds réaliserait un élément important de la Stratégie en santé mentale de la Commission, y compris la Directive stratégique no 3 sur l'accès aux services et la Directive stratégique no 6 sur l'exercice de l'autorité et la collaboration.
- Ces innovations profiteraient directement aux populations sous la gestion du gouvernement fédéral, à savoir les Premières Nations, les Forces canadiennes, le Service correctionnel, les vétérans, la GRC et la fonction publique.